

La collecte post-inondation

Qu'est-ce que la collecte post-inondation ?

Elle consiste à relever sur le terrain des marqueurs d'inondations à la suite d'épisodes pluvieux significatifs.

Depuis 2020, au sein de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL), un protocole a été mis en place permettant de relever des laisses d'inondations dont les Plus Hautes Eaux (PHE) qui sont ensuite bancarisées sur la plateforme nationale des repères de crues.



L'utilité des relevés

Accessibles à tous, État, collectivités, bureaux d'études ou citoyens, ils sont des sources d'informations pour les études hydrauliques, l'élaboration des plans de préventions des risques d'inondation (PPRi), et la culture du risque inondation grâce à l'apposition de repères de crues sous forme de macaron.



Exemple de macaron indiquant un repère de crue

Rappel de la législation en vigueur

La loi « Risques » de 2003 (article L563.3 du Code de l'Environnement) apporte une réponse au besoin de cultiver la conscience du risque et à la disparition des repères de crue en imposant aux collectivités territoriales exposées au risque :

- Un inventaire des repères de crue existants,
- L'établissement de repères correspondant aux crues historiques ou aux nouvelles crues exceptionnelles, en un nombre suffisant et visibles du plus grand nombre,
- L'entretien et la protection des repères. Extrait de la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003, dite loi « risques », article L563-3 : "La commune ou le groupement de collectivités territoriales compétent matérialisent, entretiennent et protègent ces repères."

Comment la commune ou l'EPCI peut contribuer à améliorer les connaissances sur l'inondation ?

En s'associant à la DEAL sur le terrain

Un agent communal ou intercommunal connaît bien son territoire et les impacts liés à une inondation. Accompagner les agents de la DEAL formés pour relever les indices du passage d'une inondation permet d'être exhaustif sur son territoire. Par ailleurs, après chaque évènement significatif, la DEAL fournit un retour d'expérience des communes investiguées sous forme de rapport.

En développant son propre protocole de collecte au sein de sa structure

La DEAL propose une formation par an pour apprendre à :

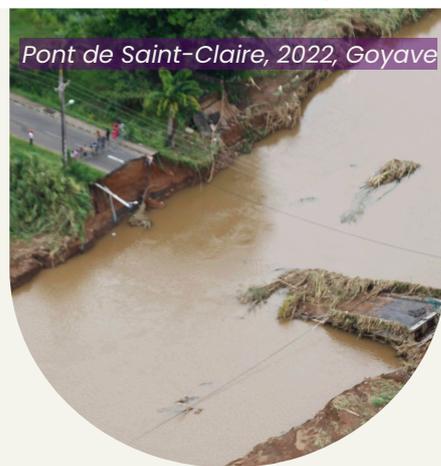
- Créer et gérer son protocole de collecte,
- Repérer et relever les plus hautes eaux (indice d'inondation),
- Contribuer à la plateforme des repères de crues.

Nombre de relevés par EPCI depuis 2017



*réalisés par la DEAL

**réalisés en collaboration entre la DEAL et l'EPCI



L'exemple de Cap Excellence

Depuis 2022, la collectivité de Cap Excellence est autonome sur la collecte post-inondation. Cette démarche ne nécessite pas un investissement financier important, elle repose avant tout sur la formation d'agents et la définition d'un protocole de collecte.

Pour 3 évènements significatifs sur le territoire de la collectivité, 134 relevés ont été effectués.

Pour aller plus loin